



## **NOTE AUX ORGANISATIONS INFORMATION SUR PROCESSUS REVENDICATIF ET DE LUTTE**

En cette rentrée de septembre, la crise sanitaire continue. S’y rajoute la crise sociale qui plonge des milliers de salarié·e·s dans la perspective du chômage dû aux licenciements massifs qui s’opèrent dans de nombreuses entreprises. La période de crise sanitaire COVID 19 que nous avons traversée de manière très aigüe, au deuxième trimestre de cette année, n’est malheureusement pas finie. A ce jour, des mesures sanitaires ainsi que des restrictions de libertés viennent à nouveau se mettre en place dans le pays.

Les questions « de l’Emploi » et « des restrictions des libertés » dans leur ensemble deviennent donc l’objet central des préoccupations pour l’ensemble du monde du travail. La question des emplois précaires, des contractuels ainsi que la nécessité de recrutements de personnel dans notre champ sont des revendications incontournables que nous avons fortement portées dans nos secteurs d’activités auprès du gouvernement et du ministre des Solidarités et de la Santé. La CGT a été force de proposition en présentant ses revendications comme une solution à des problèmes que nous rencontrons dans les établissements pour voir réellement s’améliorer les conditions de travail des salarié·e·s et faire évoluer la prise en charge de la population. Le « Ségur de la Santé » n’a pas répondu à l’ensemble des revendications portées par la CGT avec les salarié·e·ss qui se sont mobilisé·e·s et notamment en termes de recrutement de personnel.

Les actions impulsées par la CGT, avec la participation d’autres organisations en amont et pendant le déroulement du Ségur de la Santé, ont permis d’obliger le gouvernement à relever le socle minimaliste de ses propositions de départ dans les négociations. Cela a permis d’obtenir une augmentation salariale pour une partie des professionnels de 183 euros, ce qui était loin d’être gagné et qui résulte bien du fruit de la mobilisation des professionnel·le·s et de notre détermination CGT à les faire vivre.

Cependant, cette augmentation n’est pas à la hauteur des 300 euros et le protocole contient des contreparties en matière d’organisation et temps de travail ainsi que l’exclusion de tous les personnels des secteurs du handicap, de l’insertion et de toute l’action sociale et d’une partie des personnels du médicosocial, qui ne sont pas acceptables. La CGT n’a pas signé le protocole, et nous avons pris le temps de consulter nos bases et salarié·e·s. Nous n’avons pas cédé au chantage du Ministre des Solidarités et de la Santé qui brandissait la menace, en cas de non signature majoritaire

rapide des organisations syndicales représentatives dans la Fonction Publique Hospitalière, de revenir sur ses propositions minimalistes initiales dans le cadre du protocole. Les signataires portent maintenant une lourde responsabilité d'avoir brisé le front uni, que la CGT avait construit avec toutes les organisations depuis plus d'un an pour combattre ensemble et défendre un socle commun revendicatif.

**Il est vital de continuer à maintenir la résistance et l'offensive revendicative. Nous devons faire entendre la colère des professionnels de nos secteurs d'activités, qui n'est pas retombée avec la signature, ainsi que l'application du protocole « Carrières et rémunérations » pour les personnels non médicaux. Les 33 mesures issues du Ségur de la Santé ne sont pas satisfaisantes, voire inadaptées, aux légitimes revendications que portent toujours les personnels et aux propositions CGT.**

2

**Au vu du contexte de grandes difficultés dans nos établissements par des démissions de personnels tous confondus, notamment dans le secteur public, le manque récurrent de professionnel-le-s sur le terrain et dans les services, les problèmes accrus d'accès et de prise en charge de la population dans la période, la deuxième vague de crise COVID 19 risque de faire s'écrouler notre système de santé et d'action sociale. La Fédération se lance dans une campagne pour l'emploi et un questionnaire de recensement sur le manque d'effectif ainsi que les postes non pourvus dans les établissements vous parviendra dans les jours qui viennent.**

**Notre responsabilité dans la période est d'alerter, une fois de plus, sur les dangers que cela représente et fait encourir aux salarié-e-s dans nos secteurs et pour la population en général. Le projet de loi sur le Financement de la Sécurité Sociale va être débattu au parlement dès octobre, c'est l'occasion à nouveau de rendre visibles nos actions et nos exigences revendicatives.**

Nous portons toujours les revendications non exhaustives suivantes, qui restent inchangés :

- L'arrêt immédiat des restructurations en cours et la réouverture de lits, structures, établissements nécessaires.
- L'augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels : le médicosocial et le social étant écarté des augmentations salariales actuelles dans le protocole.
- L'engagement d'un calendrier et d'une méthode sur le chantier de réingénierie des métiers : la revisite des grilles salariales pour tous les autres métiers de toutes les filiales et catégories : administratives, ouvrières, paramédicales, médico-techniques, socio-éducatives, etc... La question de la pénibilité des métiers avec la garantie du maintien ainsi que l'extension de la catégorie active. L'égalité professionnelle Femme et Homme pour nos métiers à prédominance féminine ainsi que l'augmentation des pensions de retraite.
- Un plan urgent et massif de formation et de recrutement de personnels pour l'ensemble de nos secteurs (immédiatement un engagement d'un minimum de 100 000 postes pour l'hôpital public, 200 000 en EPHAD et 100 000 pour les autres secteurs) une des conditions pour améliorer réellement les conditions de travail des professionnels et la prise en charge de la population.
- La reprise immédiate de la totalité de la dette des établissements, l'arrêt de la T2A et l'augmentation des moyens du financement de la Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale.
- La reconnaissance en maladie professionnelle de la COVID 19 pour les salarié-e-s de nos secteurs sans condition.
- La prime COVID 19 pour l'ensemble des personnels.
- L'extension des futurs accords salariaux au secteur privé non lucratif avec les mêmes condition d'augmentation pour une harmonisation de haut niveau entre le public et le privé qui doit se traduire par une négociation entre



## FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

les organisations syndicales représentatives et les employeurs dans la branche et les conventions collectives concernées soumises à l'agrément de l'état.

**Le CNF en juillet a acté une journée de mobilisation nationale et de grève " tous à Paris" pour le 15 octobre 2020. Une aide financière solidaire de 40.000 euros a été débloquée pour permettre la montée de syndicats des territoires sur Paris suite au CNF de rentrée. De nombreux territoires ont décidé de s'inscrire dans cette journée par des actions locales, dans les établissements et dans leur département, d'autres rejoindront la manifestation parisienne. Un questionnaire de recensement de venue sur la manifestation parisienne et des demandes de prise en charge sera diffusé.**

3

**Des contacts sont en cours pour établir les modalités organisationnelles de l'initiative parisienne en lien entre FD, USAP, URIF etc *Il est envisageable à ce stade la possibilité d'une manifestation qui pourrait être : Rassemblement à 13h pour un départ à 14h en direction du Ministère des Solidarités et de la Santé.* Une demande d'audience sera faite auprès du Premier ministre et du Ministre des Solidarités et de la Santé. La Fédération communiquera les modalités précises dès qu'elle aura les informations précises sur l'initiative parisienne. Une conférence de presse sera prévue pour annoncer cette journée d'action.**

**Une réunion unitaire, organisée par la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a lieu le 30/09/20 avec les organisations suivantes : AMUF, APH, SNIP CFE-CGC, CGT, INSI, SUD, le printemps de la Psychiatrie, le Collectif Inter Bloc, le Collectif Inter Hôpitaux, le Collectif Inter Urgences et la Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de proximité **pour proposer un appel commun sur notre socle revendicatif pour le 15 octobre 2020.****

**Dès à présent, en CEF et en CNF, la question d'un calendrier de lutte a été évoqué sans en préciser les contours ; il faut envisager dans ce cadre de nouvelles dates d'actions pour novembre et être force de propositions pour engager des initiatives jusqu'à la fin de l'année. La Fédération soutient la journée du 17/10/2020 à l'appel de certaines structures et fédérations CGT « la marche pour l'emploi » qui s'inscrit dans la dynamique de lutte.**

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)